

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Le 10 juillet 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle de la Mairie de Louroux-Hodement, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 06 juillet 2020.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Thierry DE LAMARLIERE, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Ludovic MÜLLER, Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD, Guy TRIBOULET

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Sylvie THEVENIN à Jean-Michel LAPRUGNE

Secrétaire de séance : Jonathan CANCRE

ORDRE DU JOUR :

Désignation délégués et suppléants collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Département (collectivité)	ALLIER
Arrondissement (subdivision)	MONTLUCON
Effectif légal du conseil municipal	19
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de délégués à élire	5
Nombre de suppléants à élire	3

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de HAUT-BOCAGE

Mise en place du bureau électoral

M. LAPRUGNE Jean-Michel maire a ouvert la séance.

M. CANCRE Jonathan a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. TRIBOULET Guy, GAUDIN Yves, PAULUS Arnaud et MICHAUD Marien

Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de nationalité française (L. 286).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire :

5 délégué(s) et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Élection des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0

Nombre de suffrages exprimés

[b - (c + d)] 19

Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
LAPRUGNE Jean-Michel	19	dix-neuf
GAUDIN Yves	19	Dix-neuf
CANCRE Jonathan	19	dix-neuf
LACHASSAGNE Geneviève	18	dix-huit
DESCLOUX Michel	17	dix-sept
GENEAU DE LAMARLIERE Thierry	1	un

Proclamation de l'élection des délégués

LAPRUGNE Jean-Michel a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

GAUDIN Yves a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

CANCRE Jonathan a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

LACHASSAGNE Geneviève a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

DESCLOUX Michel a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0

Nombre de suffrages exprimés

[b - (c + d)] 19

Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
GENEAU DE LAMARLIERE Thierry	19	dix-neuf
BOUDRON Gaëlle	19	dix-neuf
MICHAUD Marien	19	dix-neuf

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu .

M. GENEAU DE LAMARLIERE Thierry a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BOUDRON Gaëlle a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MICHAUD Marien a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 10 juillet 2020 à 19 heures et 35 minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 08 Juin 2020.

2020071026 – Désignation des délégués au SDE 03

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au SDE03 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier)

Monsieur le Maire présente les compétences du SDE03 et le rôle des délégués.

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

- Titulaire : M. TRIBOULET Guy
- Suppléant : M. HERAUD Jean-François

2020071027 – Délégués au Conseil d'Ecole – RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Il convient de procéder à l'élection de deux représentants au Conseil d'Ecole pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Après appel à candidatures,
Sont élues par le Conseil Municipal,

- JEAN Caroline et BOUDRON Gaëlle

2020071028 – Désignation des délégués au SIRP Venas/Louroux-Hodement/Hérisson

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection de 2 titulaires et de 2 suppléants au SIRP Venas/Louroux-Hodement/Hérisson

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

- Titulaires : M. DE LAMARLIERE Thierry et Mme Véronique MASSERET
- Suppléants : Mme THEBAUD Virginie et M. PAULUS Arnaud

2020071029 – Désignation des délégués au SIEST de Cosne d'Allier

Conformément aux articles L 5212-6, L 5211-7, L 5212-6, L 5212-7, le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants aux syndicats.

Il convient de procéder à l'élection de 4 délégués pour la commune déléguée de Louroux-Hodement : deux titulaires et deux suppléants au SIEST de Vallon en Sully. (Syndicat Intercommunal d'Équipements Sportifs et de Transports Scolaires)

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

- Titulaires : THEBAUD Virginie et LARIVAUD Cyril
- Suppléants : PAULUS Arnaud et MASSERET Véronique

2020071030 – Désignation de délégués au Centre social Pays de Tronçais - Val de Cher

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de désigner un membre de droit au Centre social Pays de Tronçais - Val de Cher afin de représenter la commune.

Cela implique de prendre part au projet de l'association en :

- Participant à la réflexion, à la décision et l'orientation des projets et des missions du centre social, en réunion de conseil d'administration ou en commissions thématiques.
- Représentant l'association au sein de sa commune et plus généralement sur le territoire

- Représentant sa commune au sein du centre social, le membre de droit fait part des constats, des besoins émanant des habitants de sa commune
- S'impliquant dans les actions, animations et manifestations de l'association

Après appel à candidatures,
Sont élus par le Conseil Municipal,

Mme THEBAUD Virginie est désignée en qualité de déléguée titulaire et Mme Nathalie CHAUVET en qualité de déléguée suppléante au centre social Pays de Tronçais – Val de Cher.

2020071031 – Désignation d'un correspondant CNAS

En application de l'article 4.5.2 du règlement de fonctionnement du Comité National d'Action Sociale, il est nécessaire de désigner un correspondant, chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et de faciliter la prospection et les échanges de correspondance.

Le conseil désigne :

- La déléguée pour le collège des élus : Mme MASSERET Véronique
- La déléguée pour le collège des agents : Mme BCEUF Cécile
- La correspondante : Mme BCEUF Cécile

2020071032 – Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le conseil d'administration du CCAS comprend :

Le Maire, Président de droit,

8 membres au maximum au sein du Conseil Municipal

8 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 les membres du conseil d'administration du CCAS (6 membres élus parmi les conseillers municipaux, 6 membres désignés par le maire),

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de désigner les 6 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. :

Véronique MASSERET

Isabelle DECOUERE

Virginie THEBAUD

Nathalie CHAUVET

Geneviève LACHASSAGNE

Gaëlle BOUDRON

2020071033 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est chargé de désigner 24 personnes contribuables de la commune de Haut-Bocage afin de former la Commission Communale des Impôts. (C.C.I.D.)

Parmi cette liste la Direction Générale des Finances Publiques désignera à son tour 6 Commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les personnes suivantes sont proposées pour la constitution de la CCID :

COURTIN Thierry

JEROME Alain

DE COCK Martine

DECOUERE Rémy

FERNANDES Rosa

DESMAYSON Francis

PANAUD Jean-Pierre
 PEYRAS Sylvain
 VERNOIS Jean-Pierre
 BARBE Nicolas
 DESCLOUX Béatrice
 MEIGNIN Alain
 BAUCHET Laurent
 HERAUD Jean-François
 HENOCOQUE Frédérique

VENUAT Nicolas
 CHAUSSEMY Gérard
 CLEMENT Madeleine
 ROUSSET Marc
 BODEAU David
 THEVENIN Sylvie
 LACHASSAGNE David
 HERAUD Jean-Denis
 GAZUIT Laurent

2020071034 – Création des Commissions Communales

Les Commissions communales sont constituées comme suit :

COMMUNICATION ET NOUVELLE TECHNOLOGIE	<u>DE LAMARLIERE Thierry</u> BOUDRON Gaëlle PAULUS Arnaud CANCRE Jonathan THEVENIN Sylvie	TRAVAUX : BATIMENTS ET VOIRIE	<u>DESCLOUX Michel</u> THEVENIN Sylvie MICHAUD Marien MULLER Ludovic HERAUD Jean-François CANCRE Jonathan GAUDIN Yves LACHASSAGNE Geneviève TRIBOULET Guy DE LAMARLIERE Thierry
ANIMATION CULTURE SOLIDARITE	<u>LACHASSAGNE Geneviève</u> BOUDRON Gaëlle CHAUVET Nathalie MASSERET Véronique GAUDIN Yves MICHAUD Marien	FINANCES	<u>DE LAMARLIERE Thierry</u> GAUDIN Yves LACHASSAGNE Geneviève THEVENIN Sylvie DECOUERE Isabelle CHAUVET Nathalie TRIBOULET Guy MASSERET Véronique PAULUS Arnaud
CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT PATRIMOINE	<u>GAUDIN Yves</u> LARIVAUD Cyril DECOUERE Isabelle CANCRE Jonathan HERAUD Jean-François JEAN Caroline THEBAUD Virginie CHAUVET Nathalie	JEUNESSE EDUCATION	<u>MASSERET Véronique</u> CHAUVET Nathalie JEAN Caroline BOUDRON Gaëlle DECOUERE Isabelle MULLER Ludovic CANCRE Jonathan

2020071035 – Nomination membres aux Commissions de la Communauté de Communes du Val de Cher

Après appel à candidatures, sont nommés les membres suivants aux Commissions de la Communauté de Communes du Val de Cher :

- ENFANCE JEUNESSE : MULLER Ludovic
- TOURISME CULTURE : PAULUS Arnaud
- ENVIRONNEMENT PATRIMOINE : DESCLOUX Michel et CANCRE Jonathan
- FINANCES : LACHASSAGNE Geneviève

2020071036 – Modification du tableau des effectifs : création et suppression de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise de M. BUSSIÈRE Frédéric, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires et la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 01 Aout 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1ère Classe	C	2	35.00h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	€	1	24.00h
Agent de Maîtrise	C	1	24.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	15.50 h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	30.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	32.00h
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	2	35.00h
Adjoint Technique	C	1	11.00h
Adjoint Technique	C	1	18.50h
Adjoint Technique	C	1	19.00h
Adjoint Technique	C	1	25.00h
TOTAL		12	

2020071037 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Remplacement de panneaux signalétiques sur la commune de Haut-Bocage

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 335.68€ TTC soit 1 946.40€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser les travaux de remplacement de panneaux signalétiques sur la commune de Haut-Bocage pour un montant prévisionnel de 2 335.68€ TTC soit 1 946.40€ H.T
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

Information sur l'achat du lotissement APRR par un promoteur

Des informations ont été délivrées par Yves Gaudin suites aux rencontres avec M. HERAUD, candidat acheteur du lotissement APRR.

Le traitement des eaux (usées et pluviales) et la prise en charge de la voirie et autres parties par la commune ont été abordés.

QUESTIONS DIVERSES

Tickets Piscine

Le Conseil Municipal choisit de renouveler l'action en faveur des jeunes de la Commune avec l'offre de 2 entrées à la piscine de Clairval par enfant. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 juillet 2020

Stage Espaces Verts

Le locataire de la commune déléguée de Givarlais a fait savoir qu'il était en reconversion professionnelle et qu'il cherchait un stage de 4 mois en entreprise/collectivité. Ce stage est non rémunéré

Conférence Climat Energie

M. COSSON, habitant de Givarlais et professeur d'université, propose de tenir une conférence sur le thème Climat Energie au printemps 2021.

Don de M. METENIER Pierre

Un don de 1 000€ a été fait à la commune déléguée de Givarlais pour la restauration de l'Eglise

Recensement de la population

Le recensement de la population sur la commune de Haut-Bocage aura lieu en janvier-février 2021. Un appel à candidature pour des agents recenseurs sera passé.

Catastrophe naturelle

La publication de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2019 est parue aujourd'hui. Les sinistrés ont 10 jours pour se manifester auprès de leur assurance

Rapport de l'ENSACF

Le rapport est à l'impression

Une réunion est prévue avec le CAUE pour faire le bilan, lundi 20 juillet 2020.

La Séance est levée à 22h25